



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ V18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	V18
Numéro du produit	R073 EV
Identification interne	Livestock

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Acide désinfectant à base d'iode pour l'hygiène des animaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Evans Vanodine International
Brierley Road
Walton Summit
Preston. UK. PR5 8AH
Tel: 01772 322 200
Fax: 01772 626 000
qclab@evansvanodine.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

V18

Mentions de mise en garde	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P260 Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P315 Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
----------------------------------	---

Contient ACIDE SULFURIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

<p>ALCOHOL (C9-11) ETHOXYLATE (8EO) 20-25%</p> <p>Numéro CAS: 68439-45-2</p> <p>Alternative CAS No 13598-36-2</p>
<p>Classification</p> <p>Acute Tox. 4 - H302</p> <p>Eye Dam. 1 - H318</p>
<p>ACIDE SULFURIQUE 5-10%</p> <p>Numéro CAS: 7664-93-9 Numéro CE: 231-639-5</p> <p>Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1A (H314) ≥ 15 %, Skin Irrit.2 (H315) >5% <15 %, Eye Irrit. 2 (H319) >5%<15%</p>
<p>Classification</p> <p>Skin Corr. 1A - H314</p> <p>Eye Dam. 1 - H318</p>
<p>ACIDE PHOSPHORIQUE 5-10%</p> <p>Numéro CAS: 7664-38-2 Numéro CE: 231-633-2</p> <p>Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1B (H314) ≥ 25%, Skin Irrit. 2 (H315) >10% <25%, Eye Irrit. 2 (H319) >10%</p>
<p>Classification</p> <p>Skin Corr. 1B - H314</p> <p>Eye Dam. 1 - H318</p>

V18

IODE	1-3%
Numéro CAS: 7553-56-2	Numéro CE: 231-442-4
Facteur M (aigu) = 1	
Classification Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

V18

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements mineurs: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE SULFURIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 mg/m³

ACIDE PHOSPHORIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m³

IODE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 ppm 1 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

V18

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair. Marron foncé.
Odeur	Odeur faible le agent de surface. / Faint Iodine.
pH	pH (solution concentrée): 0
Point de fusion	-2°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Furoncles sans clignoter ...
Densité relative	1.170 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
---------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Réagit avec les bases et produit de la chaleur.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...
--------------------------------------	---------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

V18

Matières incompatibles Aluminium, Tin, Zinc et alliages. Bases fortes. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore). Les agents oxydants comme la vapeur d'iode peuvent être évolués...

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Figures quoted below were from ATE (Acute Toxicity Estimate) Calculation Methods using LD50 or ATE figures provided by the raw material manufacturer.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 4 131,78307724

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 50 179,98560384

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 387,35427484

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité No Aquatic Toxicity Data for this product. Any data for ingredients with aquatic toxicity provided by the raw material manufacturer can be made available on request.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

V18

Méthodes de traitement des déchets Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3264
N° ONU (IMDG)	3264
N° ONU (ICAO)	3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)
Nom d'expédition (IMDG)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	Class 8 : Corrosive Substances.
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	Class 8: Corrosive substances.
Classe/division ICAO	Class 8: Corrosive substances.

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent. pour le produit emballé...

V18

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)...

Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...

Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n ° 1907/2006.
 GHS: Système général harmonisé.
 Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aiguë
 Eye Dam. = Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. = Irritation oculaire
 Skin Corr. = Corrosion cutanée
 Skin Irrit. = Irritation cutanée
 STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Références littéraires clés et sources de données

Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Méthode de calcul...

Commentaires sur la révision

Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n ° 2015/830 (2,3,15&16) ...

Date de révision

17/11/2017

Révision

10

Statut de la FDS

Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...

V18

Mentions de danger dans leur intégralité

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.